

Les aides financières du Conseil général

Des aides financières pour les communes et communautés de communes

Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Conseil général de l'Isère soutient les efforts des collectivités tout au long de leur démarche de préservation et de valorisation d'un espace naturel sensible.

Pour cela, le Conseil général participe financièrement à l'acquisition de terrains, à la réalisation d'études ou de travaux et à l'ouverture au public du site.

Les critères et les taux de subvention par le Conseil général dépendent de la nature des actions à réaliser sur ces espaces et de leur statut :

	communes et comm. de communes
Diagnostic-conseil du site Panneau d'accueil du site ENS	Gratuit
Actions d'investissement (prévues au plan de gestion) - Acquisition de terrains - Réalisation de la 1° notice / 1° plan de gestion - Travaux liés à la préservation de la faune et de la flore - Réalisation du plan d'interprétation - Mise en forme des objectifs d'interprétation - Aménagements légers pour l'ouverture au public - Conception de la signalétique d'interprétation du site	Aide de type 1 en fonction de la population DGF
Actions de fonctionnement (prévues au plan de gestion) - Suivi scientifique (y compris inventaires initiaux) - Entretien ouvrages et infrastructures - Entretien des milieux et actions sur la végétation - Accueil du public et surveillance	
Autres actions (prévues au plan de gestion) - Réactualisation de la notice de gestion / plan de gestion - Etude et travaux sur bâti prévus par le plan de gestion - Publication et communication	Aide de type 2 en fonction de l'indice de richesse
Fonctionnement - Suivi administratif, juridique et comptable - Animation du site (comité de site, suivi foncier) - Planification de l'entretien et suivi technique	Aide de type 3 : Forfait

Remarque :

Des financements complémentaires peuvent être demandés, par la commune. Dans le cadre de son 8° programme, l'Agence de l'eau est susceptible de financer des travaux, des acquisitions ou des opérations d'entretien des milieux (à l'exception de l'entretien courant) pour des zones humides remarquables dans la mesure où ces investissements participent

- à l'amélioration ou à la préservation de la qualité des milieux aquatiques (fonctionnement, biodiversité) et de leur mise en valeur
- à la protection de la ressource en eau (qualité, quantité)

Diagnostic conseil : Evaluation patrimoniale du site

Diagnostic fourni gratuitement à la collectivité. Il sera réalisé par un partenaire du Conseil général dans le cadre de la procédure de labellisation du site.

Aide de type 1 : Actions d'investissement et de fonctionnement

Pour les communes

Actions aidées en complément de la participation de la commune évaluée à 1% par tranche de 100 habitants DGF.

Pour les Communautés de communes

Actions aidées en complément de la participation de la communauté évaluée à 1% par tranche de 100 habitants DGF de la moyenne de la population de la communauté.

Conditions

- Notice de gestion ou plan de gestion du site validé par le Conseil général
- Aide minimale du Département de 20%

Mode de calcul

- Une commune de 500 habitants DGF devra participer à hauteur de 5% du montant de l' action, le Conseil général finançant 95% de l' action :
- Une communauté de communes de 16 000 habitants et 16 communes a une population moyenne de 1 000 habitants. Elle devra participer à hauteur de 10% du montant de l' action, le Conseil général finançant 90% de l' action.

$$(nb\ d'hab.\ x\ 0,01\ x\ coût\ action) / 100 = part\ financière\ à\ charge\ de\ la\ collectivité$$
$$(coût\ action - part\ de\ la\ collectivité) = financement\ CGI$$
$$(financement\ CGI / coût\ action) \times 100 = \% \text{ de financement CGI}$$

Aide de type 2 : Autres actions

Taux d' aide de 30 % à 60 % en fonction de l' indice de richesse de la collectivité

Conditions

- Notice de gestion ou plan de gestion du site validé par le Conseil général
- Aide minimale du Département de 20%

Aide de type 3 : Forfait de fonctionnement

- Forfait de base de 3 000 €
 - Pondéré en fonction de la population DGF (0,01% / hab DGF)
 - Pondéré par l' existence ou l' absence d' un plan de gestion
 - Pondéré par le statut du site (ECSMF, ECAMF, ANO, AOO)